

pas encore été publié, mais il correspond à un article qu'il avait écrit pour le *Saturday Night* en 1962 et dont j'aimerais lire des passages. A son avis, les 18 milliards que nous avons dépensés depuis 1951 pour la défense n'ont rien produit d'utile ou de satisfaisant. Pour expliquer ces dépenses, dit-il, tout ce que nous avons aujourd'hui, c'est:

Une organisation de défense aérienne très mal préparée à la seule tâche que peut remplir, de nos jours, la défense aérienne de l'Amérique du Nord: celle de prévenir une attaque contre notre continent.

Des forces d'outre-mer organisées et formées pour prévenir ou livrer, au besoin, une guerre nucléaire limitée qui ne se produira pas ou, si elle survient, changera vite de nature.

Les forces d'intervention de l'armée canadienne au pays, dont l'efficacité est beaucoup réduite par le manque de moyens de transport et, en partie, de transport aérien et de soutien aérien tactique.

Une protection civile qui semble avoir mis délibérément fin à son activité avant d'avoir réalisé sa plus importante mesure de protection, l'entraînement de tous les citoyens à se protéger en cas de guerre nucléaire.

Il ajoute ensuite:

Si ce sont là des faits—ce que nous croyons—une bonne partie de l'effort canadien en matière de défense, pendant sept des onze années écoulées depuis 1951, n'a pas servi à grand chose. On se demande aujourd'hui comment et pourquoi cela s'est produit. C'est très probablement et surtout parce que nous avons endossé, sans nous poser la moindre question, la politique américaine de défense, née des frustrations de la guerre de Corée.

Donc M. Gellner et les autres témoins qui ont fait des dépositions devant le comité ont indiqué, sans équivoque, qu'avant de pouvoir étudier de façon intelligente l'apport que nous pouvons faire en matière de défense, nous devons décider du rôle que nous devons jouer. Je suis d'avis que les débats du comité, qui n'étaient entachés d'aucun esprit de parti, et les dépositions qui y ont été faites peuvent nous guider dans le choix d'un rôle bien équilibré, pratique et vraiment national, qui permettrait au Canada de contribuer dans la plus grande mesure possible à la sécurité et à la paix au Canada et dans le monde. Voilà pourquoi je crois que l'amendement dont nous sommes saisis aujourd'hui est tout à fait inopportun, en ce sens qu'on nous demande de déclarer que ce comité de la Chambre est inapte à remplir la tâche qu'on lui a confiée.

Il me semble que le ministre prête l'oreille à mes propos depuis un moment. Il est malheureux qu'il ait jugé nécessaire de ne faire que des déclarations fragmentaires au sujet de la ligne de conduite à suivre, mais je veux croire à la sincérité des affirmations que lui et les autres députés ministériels ont formulées à ce sujet, c'est-à-dire qu'ils feront cas des décisions et des recommandations du comité de la défense au sujet du grand rôle qu'il faudrait confier à la défense canadienne.

Si le ministre ou le gouvernement ne se montraient pas disposés à en tenir compte, je ne me ferais pas faute de les critiquer.

Avant de m'écarter de la question générale du rôle que le Canada devrait jouer, j'aimerais parler de ce que je crois être l'apport le plus utile qu'ait fourni un député libéral à la Chambre sur le projet de la défense. Je veux parler d'un discours qu'a prononcé le ministre actuel de la Production de défense (M. Drury) le 14 décembre 1962, lorsqu'il était simple député. J'aimerais demander au ministre de la Défense nationale (M. Hellyer) de relire ce que son collègue disait dans le temps, parce que ses paroles étaient un excellent exposé du rôle que le Canada devrait jouer et parce qu'il est assez en contradiction avec ce que le ministre a dit hier à la Chambre, à savoir qu'il y avait apparemment lieu de maintenir, par l'intermédiaire du NORAD, protection contre la menace des bombardiers et les armes nucléaires pour l'appuyer.

J'aimerais lire maintenant un paragraphe tiré de la page 2815 du *hansard*, et je demande au ministre de l'étudier. C'est l'actuel ministre de la Production de défense qui parle. Il avait exposé cinq considérations sur ce que devait être le rôle militaire du Canada. A mon avis, il les a exposées admirablement et je prétends que ces cinq considérations méritent présentement examen. Puis il a poursuivi:

Il me semble que l'examen des critères que j'ai mentionnés pourrait, si on les appliquait au dilemme qui existe apparemment en Amérique du Nord, jeter quelque lumière sur la question. En ce qui concerne le NORAD, nous assumons deux fonctions, la première correspond à toutes les conditions que j'ai exposées dans leurs grandes lignes, et l'autre n'y correspond pas. La tâche militaire de repérage et d'alerte, qui est la fonction principale du NORAD, correspond aux critères que je viens de mentionner. La fonction d'intercepter et de détruire les avions—et surtout celle de les détruire—au moyen d'armes nucléaires, n'y correspond pas...

Ensuite, il désapprouve cette fonction. J'espère que les différentes déclarations du ministre, du premier ministre (M. Pearson), du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) et d'autres personnes qui nous ont dit que le gouvernement actuel repense en quelque sorte le rôle qui devrait être celui de notre pays veulent bien dire ce qu'elles disent. J'espère que le gouvernement ne continuera pas à nous lier par des ententes qui rendront difficile d'opter pour un rôle intelligent.

Les honorables députés doivent bien voir que ma voix n'est pas à son meilleur aujourd'hui. J'aimerais examiner maintenant l'amendement proposé par l'honorable représentant de Villeneuve (M. Caouette). Notre parti n'aurait sûrement pas présenté un amendement libellé comme celui du député de